



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation interne

Section : Langues vivantes étrangères : langue et culture japonaises

Session 2022

Rapport de jury présenté par :
Gérald PELOUX (CY Cergy Paris Université)
Président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Préambule.....	p.3
II.	Bilan statistique du concours.....	p.4
III.	Épreuves d'admissibilité.....	p.5
	Composition en langue étrangère.....	p.5
	Traduction : thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction.....	p.7
IV.	Épreuves d'admission.....	p.12
	Exposé de la préparation d'un cours suivi d'un entretien.....	p.12
	Explication en langue étrangère assortie d'un court thème improvisé.....	p.15



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préambule

La session 2022 du concours de l'agrégation interne a vu pour la première fois de son histoire l'ouverture de la section langues vivantes étrangères : langue et culture japonaises, ce dont le jury ne peut que se réjouir.

Il est rappelé que ce concours est ouvert aux fonctionnaires pouvant attester de cinq ans de services publics et étant titulaires d'un Master. Par conséquent, il est plus particulièrement ouvert aux enseignants de japonais en poste. Il permet aux futurs candidats de progresser dans leur carrière et, aspect important pour ce concours, de se lancer un défi intellectuel alors que nombre de candidats sont déjà en poste et sont occupés par leur emploi d'enseignant qui ne leur laisse que peu de temps pour la préparation à ce concours exigeant. Que le seul candidat admissible puis admis pour cette première session en soit d'autant plus félicité. Le jury espère que cela donnera envie à d'autres enseignants de s'inscrire à ce concours.

Le rapport de jury de cette première session se concentre particulièrement sur les conseils que les différents membres du jury ont jugé importants de transmettre aux futurs candidats. En effet, comme il l'est rappelé plusieurs fois au cours de ce rapport, l'agrégation interne, malgré d'évidentes contraintes de temps inhérentes au métier d'enseignant, se doit d'être préparée largement en amont, autant pour la partie académique et l'acquisition des connaissances exigées par le programme, que pour le format des épreuves, parfois classique (composition en langue étrangère), parfois beaucoup moins (thème oral improvisé sur un texte inconnu). Nous invitons donc les futurs candidats à s'engager dans cette préparation longtemps avant le début du concours.

Ainsi, à part des propositions de traductions, le jury a pris le parti de ne pas imposer des réponses toutes faites qui pourraient être considérées comme un vade-mecum à suivre absolument. Il invite plutôt les candidats à faire preuve d'audace tout en répondant parfaitement aux attendus du concours.

Le jury espère que ce premier rapport permettra aux futurs potentiels candidats de prendre la mesure de ce concours et les encourage à se lancer dans cette aventure intellectuelle enrichissante.

Gérald Peloux
(CY Cergy Paris Université)
Président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan statistique du concours

A. Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 5
Nombre de candidats non éliminés : 1 soit 20% des inscrits
Nombre de candidats admissibles : 1 soit 100% des non éliminés

Moyenne portant sur les épreuves de l'admissibilité

Barre d'admissibilité : 22/40 soit un total de : 11,00/20
(épreuves écrites)

B. Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 1
Nombre de candidats non éliminés : 1 soit 100% des admissibles
Nombre de candidats admis sur liste principale : 1 soit 100% des non éliminés

Rappel nombre de postes : 1
Barre de la liste principale : 62/120 soit un total de : 10,33/20
(épreuves écrites et orales)

Compte tenu du faible effectif de candidats présents aux épreuves les statistiques se limiteront aux données générales du concours.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité sont constituées de deux épreuves écrites présentées et commentées ci-après. Elles permettent avant tout d'évaluer les compétences académiques des candidats, autant en langue japonaise qu'en langue française, que sur les aspects culturels du programme, mais également, bien sûr, au-delà de ce dernier.

Le jury a ainsi été particulièrement vigilant à propos des compétences linguistiques des candidats, de la maîtrise des deux langues du concours (japonais et français) et de leur capacité de mener une réflexion argumentée dans les deux épreuves, que ce soit pour les compétences linguistiques que pour les connaissances culturelles.

Composition en langue étrangère

Rappel :

Durée : 7 heures

Coefficient 1

La composition porte sur le programme de civilisation ou de littérature du concours.

Cette épreuve, pour la session 2022, portait sur un sujet de littérature japonaise moderne : 谷崎潤一郎『盲目物語』における、形式と内容の関係について説明せよ。 Nous rappelons aux futurs candidats que la composition en langue étrangère peut tout aussi bien porter sur le point de civilisation.

Une composition en japonais sur un sujet de littérature japonaise met en jeu des compétences multiples et peut poser de redoutables problèmes pour des candidats qui n'ont pas forcément suivi un cursus de littérature. Il faut cependant être conscient de cet aspect particulier au moment de l'inscription au concours de l'agrégation. C'est, pour les épreuves écrites, avant tout un concours qui évalue les compétences linguistiques du candidat, mais dans des domaines relativement bien définis. Pour la session 2022, ceux-ci étaient la littérature et l'histoire. La littérature est systématiquement proposée au programme de l'agrégation interne : il convient donc que les candidats aient des connaissances fines dans ce domaine. Ils ne peuvent se présenter et penser réussir sans avoir fait une préparation sérieuse sur la littérature en général et sur la littérature japonaise en particulier.

Ce rapport ne donne pas, volontairement, de proposition de plan ou de développement car il reste ouvert à toute proposition des candidats.

Sont cependant avant tout évaluées la qualité de la rédaction en langue japonaise (syntaxe, vocabulaire, niveau d'expression, compétence graphique), la maîtrise du sujet (connaissance de l'œuvre, de l'auteur et de son contexte), la qualité de l'argumentation (niveau de réflexion, connaissances théoriques, maîtrise du discours critique sur l'auteur, capacité de remise en contexte). La nature théorique et généralement ouverte du sujet réclame un développement suffisamment riche et étayé, qui nécessite un minimum de 6-8 pages manuscrites.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il s'agit pour le candidat de traiter le sujet de manière à démontrer sa maîtrise de l'œuvre au programme, mais également de la production littéraire de l'auteur dans son ensemble, des données bio-bibliographiques le concernant, et sa capacité à la replacer dans le contexte de la littérature japonaise au niveau synchronique et diachronique : mouvements littéraires auxquels il se rattache ou s'oppose, réception critique contemporaine et ultérieure, etc. Ainsi, dans l'unique copie de cette session 2022, relève-t-on dès l'introduction une maladresse : le candidat définit d'emblée le texte comme un « roman historique », pour aussitôt remettre en cause cette dénomination. Mieux vaut en outre éviter de considérer l'œuvre (et son auteur !) dans un « vide », comme une monade détachée de son contexte immédiat et des métadiscours qui ont pu s'y consacrer.

Le souci de proposer un travail structuré, et d'encadrer le développement d'une introduction posant le sujet et présentant le plan, et d'une conclusion proposant un bilan du développement et un élargissement vers d'autres problématiques connexes est indispensable. Toutefois, les proportions doivent être respectées : la conclusion ne saurait dépasser en longueur une partie du développement, elle doit être synthétique sans pour autant être redondante. Un développement peu étoffé par rapport à l'introduction et la conclusion est à éviter.

Pour traiter le sujet spécifiquement proposé, il convient de déterminer une problématique et un plan adéquat. La répétition des éléments de l'énoncé ne saurait suffire à constituer une problématique : il faut s'efforcer d'en questionner chacun des termes, en cerner les limites, leur agencement, déceler le point de vue sous-jacent à l'énoncé et le remettre en question. L'opposition entre la forme et le fond et le « paradoxe » relevé par le candidat d'un narrateur aveugle qui ferait preuve d'omniscience méritaient ainsi d'être mieux explicités.

Des concepts de théorie littéraire appropriés doivent venir appuyer ce choix et le développement de l'argumentation. Citer des écrits théoriques et des critiques (japonais et autres), voire éventuellement des commentaires de l'auteur lui-même sur son œuvre, est fortement appréciable. Citer des extraits de l'œuvre au programme est évidemment attendu, dans la mesure où ces citations viennent appuyer l'argumentation. La mise en résonance avec d'autres œuvres de l'auteur (voire d'autres auteurs le cas échéant) est également très appréciée, mais ici encore, mieux vaut éviter les rapprochements « artificiels » dans le but unique de « placer » une citation ou une idée mémorisée : toute citation ou référence doit se justifier.

Mieux vaut également éviter de s'appuyer sur une source critique unique, aussi reconnue soit-elle, et privilégier une approche dialectique : il vaut toujours mieux mettre en résonance au minimum deux sources (opposées ou complémentaires) en appui d'une argumentation que de proposer une lecture de l'œuvre ou un développement du sujet appuyé sur un seul ouvrage ou une seule théorie. Ceci constitue un postulat de base pour toute approche scientifique, mais se révèle d'autant plus indispensable en littérature, où il n'existe par définition pas d'interprétation ou de lecture unique d'une œuvre. Mieux vaut par conséquent éviter de présenter la sienne (ou celle que l'on a choisie de mettre en exergue) comme telle, ceci étant



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

valable également au niveau de l'expression en japonais : éviter les formulations trop définitives, et veiller à employer des expressions de modalisation quand c'est souhaitable.

Plus généralement, au niveau de la rédaction en langue japonaise, il est préférable d'harmoniser le niveau d'expression à celui de l'argumentation : un niveau de technicité et de complexité faible ou moyen n'appelle pas forcément des formulations et des structures de phrases typiques d'un ouvrage académique théorique de niveau universitaire, mais plutôt un texte rédigé dans un japonais moyen, à l'image des manuels scolaires de niveau lycée (et vice-versa le cas échéant).

D'une manière générale, mieux vaut éviter les phrases trop longues, aux multiples propositions enchâssées, pour énoncer des idées simples, ou déjà évoquées plus haut dans l'argumentation. La répétition à outrance d'une même idée, même reformulée, est également à proscrire.

Il faut privilégier l'intelligibilité, sans pour autant sacrifier aux critères de rédaction académique écrite. La capacité à évaluer le degré de complexité nécessaire d'une argumentation en fonction du sujet à traiter, et à adapter le niveau du discours pour l'exprimer en conséquence est une compétence hautement valorisée au niveau de l'évaluation, au même titre que la qualité du développement sur le fond.

(Rapport établi par Antonin Bechler [Université de Strasbourg] et Benjamin Giroux [INALCO])

Traduction : thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction

Rappel :

Durée : 5 heures

Coefficient 1

Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes.

Cette épreuve exige des candidats, outre des grandes compétences en japonais et en français, une capacité de gestion du temps qui ne peut s'acquérir qu'en s'exerçant le plus possible. Le texte proposé en thème pour cette session était un extrait tiré d'une œuvre de littérature contemporaine.

Le jury a malheureusement constaté, autant pour le thème que pour la version, que la question des choix de traduction avait été traitée de manière parcellaire, sans doute par manque de temps.

Thème : Julia Deck, *Propriété privée*, Les Éditions de Minuit, 2019

Le texte n'était pas difficile, mais long. La gestion du temps est importante. Le candidat, qui manquait probablement de temps, a laissé quelques passages sans les traduire.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La facilité relative du texte pourrait pousser les candidats à traduire approximativement sans mesurer le vrai sens des termes. Cette tentation doit être écartée dans l'exercice du thème. Plusieurs passages nous laissent ainsi penser que le candidat ne s'est pas arrêté pour prendre le temps de la réflexion. Par exemple, le « voyage » dans ce texte signifie un déplacement et ce mot doit être traduit par 移動, et non par 旅. « Une belle bibliothèque » ne signifie pas une bibliothèque d'une belle apparence, mais cela veut dire qu'elle est bien garnie, donc à traduire par 見事 et non par きれい. Encore, « en bas de l'immeuble » ne signifie pas « au rez-de-chaussée de l'immeuble », mais « à proximité de l'immeuble ». « Tu n'allais pas t'asphyxier » qui ne désigne pas un événement dans un futur proche dans le contexte, mais il s'agit d'un acte impensable. Ainsi, l'utilisation de だろ (choix du candidat) n'est pas pertinente.

Quelques passages faisaient appel à une connaissance idiomatique de la langue. Il ne fallait bien sûr pas traduire mot-à-mot des expressions telles que « il ne fallait pas y songer » ou « tu avais fait une croix ». Le candidat n'est pas tombé dans le piège, mais ces expressions idiomatiques pourraient être traduites par des expressions tout autant idiomatiques en japonais comme « 問題外だった » ou « ～ないことにした/諦めた ».

L'une des difficultés de la langue japonaise est de maîtriser plusieurs niveaux de langage (du style poli au style décontracté). Le style oral du texte à la deuxième personne doit être pris en compte. Cependant, la position sociale de la narratrice et son sexe — c'est donc une femme qui parle — impose un style qui n'est pas trop ou très peu décontracté. Le candidat a mélangé non seulement plusieurs styles, mais aussi a été peu attentif aux différents styles.

L'utilisation de la deuxième personne du singulier par la narratrice dans le texte peut être quelque peu déroutante pour le traducteur. Cependant, il est hors de question de l'omettre dans la traduction. Les apprenants de langue maternelle française ont tendance à croire que le sujet peut être absent dans des phrases en japonais. Or, dans la langue écrite, ceci est beaucoup moins vrai. Il est important de préciser qui fait quoi d'autant plus lorsque plusieurs sujets apparaissent dans une phrase. Par exemple, la phrase « Quand j'objectais que ça n'allait pas nous simplifier la vie, tu courais chercher... et tu me collais... alors que j'épluchais... ou que je remplissais... » doit être traduite attentivement. Il est notamment important de bien placer le sujet et faire un bon choix entre les particules は et が. Le choix du candidat d'utiliser une proposition déterminante est pertinente, mais il est regrettable que ～ている de l'action en cours soit ignoré (« 皿洗い機を詰めたりする私 » devrait être « 食器洗い機に食器を入れている私 »).

L'un des passages difficiles à traduire dans ce texte est celui qui est souligné et qui concerne la question 2. Le rapport entre les deux propositions (la première impersonnelle et la seconde dont le sujet est le bus) doit être clair dans la traduction. Il est nécessaire d'ajouter une conjonction pour traduire « puis » de la phrase en français, mais il faut noter qu'il ne s'agit pas d'une simple succession dans le temps : il y a également une idée de surenchère. La phrase en japonais est ainsi plus naturelle avec une expression comme その上. Le candidat n'a pas su rendre l'idée du « bus bondé de gens remarquablement inventifs... ».

Ce texte demande des connaissances de termes qui sortent de l'apprentissage scolaire tels que 環状道路 (le périphérique), 心臓を鍛える (entretenir ton cœur) ou 容姿・外見を保つ



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(entretenir ton allure). Dans ce dernier exemple, le verbe « entretenir » peut être utilisé en français aussi bien pour le cœur et l'allure, mais ce n'est pas le cas en japonais.

Proposition de traduction en japonais :

あなたがもう車に乗らなくなったことを、最初私は気にしていなかった。車は私たちの前のアパートの地下駐車場に眠っていた。パリの中での移動に車は必要なかったのだ。それから、私はそれが単に便利さの問題ではないということを理解した。あなたは今、そればかりか今後一切、運転席に座るつもりはないのだと。

公共交通機関に関して言えば、問題外だった。あなたはまず、シャトレやモンパルナスでの乗り換えは客観的に考えて苦痛だという理由を付けて、メトロでの長い移動を避け始めた。その次に、地下を通るあらゆる乗り物を使わないことにした。地下の空気はパリの環状道路のそれよりも汚れているという記事をあなたは読んだのだ。そもそも自発的に窒息しようとするなど考えられないからだ。日常生活がややこしくなると言って私が反対すると、あなたは走って仕事部屋に記事を取りに行き、私が野菜の皮むきをしていたか、食器洗い機に食器を入れていたときに、私の目の前にその記事を突き出した。その後はバスが問題になった。毎週水曜日にセリエとの約束に行くのは、長い苦難の道のりとなった。何時間もの心理的準備が必要となり、その上バスはいつものろく、無礼に関しては抜きん出た想像力に富んだ人々で混んでいた。つまり、移動は自分の家のブロックに限ることにし、どうしても必要な場合にはタクシーに乗ることにした。私たちのアパートは広く快適で、東と西の両側に窓があり、暖房が十分に効いていた。見事な本棚もあった。退屈せずに過ごすには十分だった。建物のすぐ近くにはスポーツジムもあった。私が気難しい妻にも若い寡婦にもならないように、あなたは心臓を鍛えて、自分の容姿を保とうとこのスポーツジムに毎朝通っていた。妥協案は受け入れられるものに思われた。そこで、私はもはやこの話を蒸し返さなかった。

Version : 中島敦『環礁—ミクロネシア巡島記抄』、1942年

Face à un texte long et particulier comme celui proposé il est nécessaire pour le candidat de prendre le temps de hiérarchiser les problèmes. S'il le peut, il pourra revenir sur les points de détails une fois la totalité du texte traduit.

L'ignorance d'un lexique très spécifique sera toujours jugée moins sévèrement que des contresens. Par exemple dans le texte proposé, il était beaucoup plus important de savoir choisir avec pertinence les temps des verbes en français que les dénominations exactes des différentes espèces de crabe qui habitent la mangrove.

Dans l'extrait proposé, le narrateur marche une seule fois sur la grève. Le candidat semble ne pas avoir compris cela et l'usage qui est fait des temps en français est assez erratique. On a relevé également de nombreuses fautes de conjugaison sur le passé simple.

Il est donc nécessaire de garder un temps de relecture, qui permet non seulement de corriger l'orthographe, mais également de veiller à la cohérence de sa traduction.

De toute évidence, le candidat n'a pas eu le temps de relire sa copie.

En ce qui concerne certains points de détail, on relèvera par exemple, 影のような物 qui n'est pas une simple ombre. Dans la phrase soulignée les passages et les mots comme 私の前後左



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

右を、頻りに ou 陽炎のような・或いは影のようなもの doivent être traduits en français. La traduction du candidat est parfois trop approximative.

L'expression ～て来た est l'une des difficultés pour traduire en français. Avec celle-ci, le point de vue du narrateur se situe dans le présent et un fait qui a commencé dans le passé perdure jusqu'au présent. Une traduction possible du passage うそ寒い気持がしてきた pouvait être « je frissonnai ». La traduction du candidat en revanche laisse penser qu'il percevait ce frisson comme un événement dans un passé antérieur, ce qui n'est pas le cas ici.

Pour 手真似で食をもとめる il s'agit de demander de la nourriture avec des gestes et non en langue des signes.

Enfin, plusieurs passages ont été omis dans la traduction.

Proposition de traduction en français :

Le soir, je parcourus seul la grève. Au-dessus de ma tête, les hauts cocotiers frissonnaient au vent du Pacifique en agitant amplement leurs palmes. Alors que je marchais sur le sable, mouillé après le recul de la marée, je pris conscience que depuis un moment des sortes de mirages ou d'ombres couraient incessamment de toutes parts autour de moi. C'étaient des crabes. D'innombrables petits crabes – un instant ils m'étaient apparus comme des mues de cigales – gris, blancs ou d'un brun délavé, que je distinguais à peine du sable, s'enfuyaient. Dans les zones équatoriales du Pacifique et tout particulièrement près de la mangrove, on trouve partout des crabes violonistes qui semblent peints à la peinture rouge et bleue, mais des crabes comme ceux-là, pareils à des ombres légères, sont rares. Lorsque j'en avais vu pour la première fois sur la plage de Ngaraard sur l'île principale des Palaos, je n'avais pas distingué les bêtes une à une, il m'avait simplement semblé que le sable autour de moi se dérobaît à toute vitesse et je m'étais cru victime d'illusion d'optique. C'était la deuxième fois que je voyais cela sur cette île. Lorsque je m'arrêtais et restais immobile un instant, la fuite des crabes cessait. La vision grise qui filait à vive allure disparaissait soudain elle aussi. Après que les humains de cette île se furent éteints (et c'était quasiment un fait avéré) ces petits crabes pareils à des ombres ou à des spectres de sable avaient dû prendre possession de l'île. À la pensée qu'un jour cette vision grisâtre et tressillante deviendrait seule maîtresse des lieux un étrange frisson glacé me parcourut.

Dans les pays du Sud où il n'y a pas à proprement parler de crépuscule, lorsque le soleil sombre dans la mer, l'obscurité se fait immédiatement totale. Le temps de passer de la morne côte est de l'île à la côte ouest où étaient rassemblées les habitations, il faisait déjà nuit. De la lumière filtrait fugitivement depuis les basses maisons sous les palmiers. Je m'approchai de l'une d'elles. Dans la cuisine à l'arrière– on dit *umu* en langue palau, mais je ne sais pas comment cela s'appelle dans cette île isolée du sud – un feu brûlait sans bruit. Dans la marmite qui pendait au-dessus devaient se trouver des patates ou du poisson. Lorsque je pénétraï dans la pièce, la vieille qui se tenait près du foyer leva la tête, surprise. Sa peau tatouée et flétrie luisait à la lueur vacillante. Je lui demandai à manger par gestes et elle souleva tout de suite le couvercle de la marmite pour y jeter un coup d'œil. Dans le ragoût qui cuisait à gros bouillons



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

se trouvaient trois ou quatre poissons, mais, apparemment, ils n'étaient pas encore cuits. La vieille se leva et alla chercher une écuelle au fond de la maison. Elle était remplie de morceaux de taro et de tranches de poisson, fumé sans doute. Je n'avais pas spécialement faim. Je voulais seulement savoir ce qu'ils mangeaient et le goût que cela avait. Je goûtai un peu de tout, remerciai en japonais et sortis de la maison.

(Rapport établi par Estelle Figon [ENS] et Mayumi Shimosakai [Université d'Orléans])



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuves d'admission

Ces deux épreuves orales permettent aux candidats de montrer leur capacité de s'appropriier un ou plusieurs documents en lien avec le programme ou hors programme et leurs compétences dans les aspects pédagogiques du métier d'enseignant. Ainsi, si de bonnes connaissances du programme et une excellente maîtrise du japonais et du français sont exigées, le jury attend des candidats qu'ils puissent montrer également des compétences et une approche réflexive de l'enseignement d'une langue étrangère.

Exposé de la préparation d'un cours suivi d'un entretien

Rappel :

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 40 minutes maximum, entretien : 20 minutes maximum)

Coefficient 2

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou de plusieurs documents en langue étrangère (tels que textes, documents audiovisuels, iconographiques ou sonores) fourni au candidat.

Dossier proposé au candidat :

- Document 1 : extrait de 江戸川乱歩『鉄人Q』（1960年）
- Document 2 : extrait d'un article 「労働力不足 移民よりロボット活用」
(<https://www.sankeibiz.jp/business/news/161222/bsj1612220500003-n1.htm>)
- Documents 3 et 4 : Trois illustrations

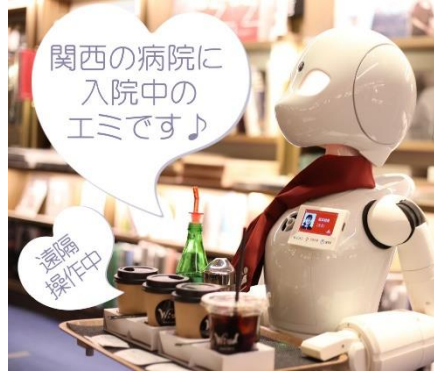


<https://camp-fire.jp/projects/view/405051>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



<https://35-45.net/gourmet/orihime>

**外国人労働者問題啓発月間
6月1日(土)～30日(日)**



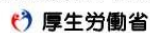
**知って守って働きやすく！
～外国人雇用はルールを守って適正に～**

外国人を雇っている事業主の皆さん、チェックしてみてください

- 国籍で差別しない公平な採用選考を行っていますか？
- 労働法令を守り、労働・社会保険に入っていますか？
- 日本語教育や生活上・職務上の相談に配慮していますか？
- 安易な解雇はしていませんか？
- 外国人の雇入れ・離職時にハローワークへ雇用状況の届出を出していますか？

「外国人労働者の雇用管理の改善等に関して事業主が適切に対処するための指針」より

※詳しくは、ハローワーク（公共職業安定所）、都道府県労働局にお問い合わせください。



PS010601#01

https://jsite.mhlw.go.jp/kagoshima-roudoukyoku/news_topics/topics/2019-0603-2.html



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En indiquant d'emblée à quel niveau de classe : pour une classe de terminale LVA, plutôt en début d'année (d'un niveau B1 tendant vers niveau B2), et dans quel axe le candidat souhaitait inscrire sa séquence : axe 6. Innovations scientifiques et responsabilité, le candidat a bien cerné les difficultés et les potentialités des quatre documents proposés dans le dossier.

Le niveau de difficulté relative de ces documents semblait effectivement impliquer un travail avec une classe de lycée plutôt, et d'un niveau avancé (LVA ou LVB). Une fois ce choix effectué, il fallait s'efforcer de proposer une problématique et des activités qui soient en adéquation avec l'âge et les centres d'intérêt des élèves concernés.

Ainsi, une des difficultés de ce dossier traitant de la place que les robots peuvent occuper dans la société japonaise – aussi bien dans l'imaginaire collectif que dans le monde concret du travail avec l'appel à une main d'œuvre étrangère – était que le niveau de langue est assez élevé, alors qu'il traite des « robots ». Il s'agissait donc de ne pas tomber dans des tâches (intermédiaire ou finale) qui soit trop enfantines et décalées par rapport aux centres d'intérêt des élèves visés, ou trop redondantes avec des activités sur les robots qu'ils auraient déjà effectuées plus tôt dans leur parcours.

Rappelons qu'en cours de langue, on ne travaille pas sur des axes, mais sur des problématiques au sein des axes. Ainsi, il aurait été bon de mieux cerner la problématique à traiter (« Des robots plutôt que des travailleurs immigrés ? », « Des robots à la place des hommes ? », etc.).

Le candidat a choisi ensuite d'exposer les difficultés présentées par chacun des documents, en relevant les éléments facilitateurs, les difficultés, et les prérequis nécessaires à leur compréhension. Cette partie a pu paraître fastidieuse au jury : sans doute aurait-il été plus judicieux de proposer l'analyse de ces documents au moment de leur exploitation au sein de la séquence. Certains éléments prérequis semblaient trop simples eu égard au niveau avancé des élèves (maîtrise de la forme neutre des verbes, de la morphologie des qualificatifs, etc.). Le choix du candidat de centrer sa séquence sur la maîtrise de l'argumentation (utilisation du *と* de citation pour exprimer son avis, maîtrise des éléments de la parole rapportée, du oui-dire et de l'expression de la supposition avec *そうです*, *ようです*, etc.), en écho avec l'épreuve de « grand oral » du baccalauréat était judicieux, mais les documents présentaient d'autres traits linguistiques qui n'ont pas été suffisamment évoqués (comme l'emploi du potentiel par exemple).

La première activité intermédiaire proposée par le candidat : « Imaginer le robot de ses rêves » nous a semblé en décalage avec une problématique adaptée à un public de lycéens de niveau avancé. Le choix d'utiliser des robots plutôt que de recourir à une main d'œuvre étrangère, clairement exposé dans les documents 2 et 4, aurait pu être exploité dans ses aspects sociologiques ou économiques, et permettre d'élever le niveau de la problématique pour qu'il soit plus en phase avec le public cible.

Par ailleurs, la prestation du candidat présentait un défaut d'ancrage culturel évident, alors même qu'étaient cités dans le document 2 deux personnages extrêmement populaires auprès des jeunes Japonais : Doraemon et Astro le petit robot (鉄腕アトム). Rappelons que l'entrée



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dans la séquence doit être culturelle, et que tous les éléments permettant de donner une coloration « japonaise » au cours doivent être exploités.

Enfin, le document 3 a malheureusement fait l'objet d'une analyse trop superficielle, et la « nouveauté » de ces « robots avatars » permettant à des personnes alitées pour des raisons de santé de travailler à distance n'a pas été comprise, ce qui a entraîné une exploitation trop partielle du document.

Sans tomber dans l'écueil de l'essentialisme, les documents proposés permettaient de s'interroger sur le rapport que les Japonais entretiennent avec les robots, et la place qu'ils souhaitent leur donner dans la société, au détriment, peut-être, d'une immigration de travail. Si l'activité langagière de l'expression orale en interaction pouvait être au cœur de la séquence, une activité de débat aurait sans doute été plus appropriée afin de traiter cette problématique. Le jury a d'autre part constaté que le candidat restait parfois enfermé dans une vision un peu trop classique de la mise en place de la séquence. Nonobstant, il connaît parfaitement la terminologie pédagogique, les programmes et, surtout, est critique envers ses propres propositions.

(Rapport rédigé par Benjamin Giroux)

Explication en langue étrangère assortie d'un court thème oral improvisé

Rappel :

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)

Coefficient 2

L'épreuve consiste en une explication en langue étrangère d'un texte ou d'un document iconographique ou audiovisuel extrait du programme, assortie d'un court thème oral improvisé et pouvant comporter l'explication de faits de langue.

L'explication est suivie d'un entretien en langue étrangère avec le jury. Une partie de cet entretien peut être consacrée à l'écoute d'un court document authentique en langue vivante étrangère, d'une durée de trois minutes maximum, dont le candidat doit rendre compte en langue étrangère et qui donne lieu à une discussion en langue étrangère avec le jury.

Comme l'indique la présentation de cette épreuve, il s'agit d'une explication d'un texte ou d'un document iconographie ou audiovisuel. En outre, une partie de l'entretien peut être consacrée à l'écoute d'un court document authentique. Le candidat semble avoir été étonné par le fait qu'il n'ait eu à traiter qu'une image et qu'il n'y ait pas eu d'écoute à analyser. Le jury est libre du choix du format des supports et de l'épreuve dans les limites imposées par la réglementation du concours. Par conséquent, les futurs candidats ne doivent pas imaginer que lors des sessions futures il y aura nécessairement une illustration et pas d'écoute de document authentique.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De plus, cette épreuve est caractérisée par une forte hybridité des exercices : présentation d'un document en japonais suivi d'un entretien dans la même langue. Elle contient également un court exercice de thème oral improvisé. Tout cela nécessite un important travail en amont avant de se présenter à l'épreuve relativement serein, pour pouvoir gérer son temps dans un exercice qui demande aux candidats d'être particulièrement réactifs.

Le candidat a tiré au sort une illustration iconique de la Démocratie de Taishō («鋤鋤捨てて」『大阪パック』1917年7月1日号). Elle apparaît dans de nombreux ouvrages historiques, voire dans les manuels scolaires. S'il y a de grande chance que le candidat puisse connaître cette illustration, celle-ci est assez transparente pour permettre à tout un chacun de proposer un développement basé sur le programme de la session 2022.

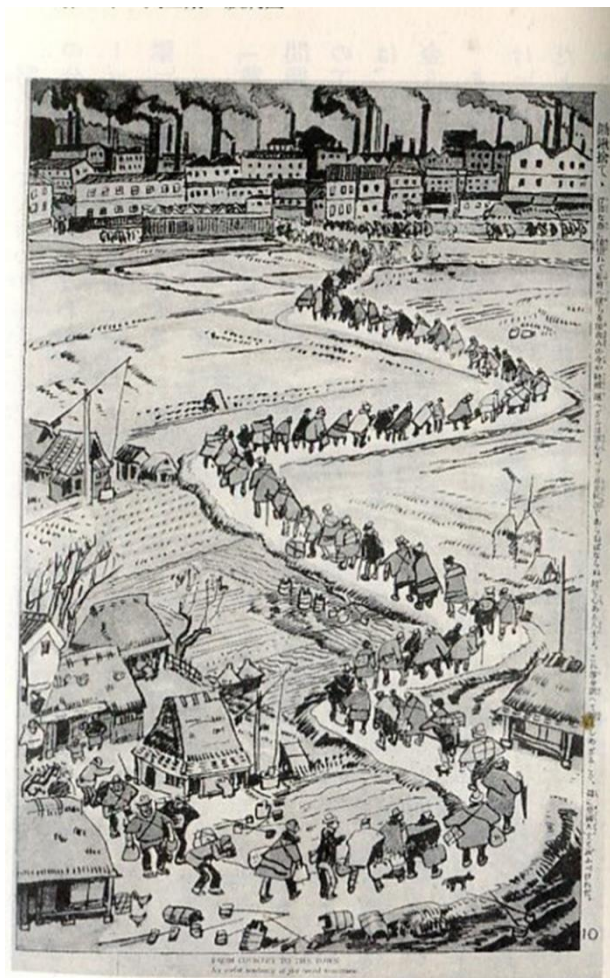


図 63 筆者不詳「鋤鋤捨てて」『大阪パック』
大正 6(1917)年 7 月 1 日号



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il faut cependant regretter que le candidat a eu de nombreuses difficultés avec la première partie de l'épreuve, celles du commentaire et des questions. Du fait du format, le jury attendait une étude de l'image assez poussée. Si le candidat a souvent amorcé des débuts de réflexion intéressante, de nombreuses fois il ne développe guère ce qui aurait pu être le moment le plus riche de son exposé et le plus à même de provoquer ensuite des discussions avec le jury.

Le candidat s'est très rapidement replié sur ce qu'il connaissait le mieux : l'évolution du système politique durant la période de Taishō, semblant avoir une approche un peu trop limitée du concept de Démocratie de Taishō. Cette dernière, en effet, est aussi une période historique marquée par de nombreux phénomènes sociaux, économiques et culturels. Le dernier ouvrage proposé dans la bibliographie du programme (*La modernité à l'horizon : la culture populaire dans le Japon des années vingt*) le laissait sous-entendre.

Cette très riche illustration abordait avant tout l'exode rural suite à la forte croissance économique que le Japon connaît durant la Première Guerre mondiale. Dans ce contexte de bouleversements sociaux, le jury attendait que le candidat évoque et développe les événements décrits en japonais par l'expression 米騒動 (« émeutes du riz »), ce qu'il n'a fait qu'après une question d'un membre du jury.

Nous encourageons les futurs candidats à ne pas faire l'impasse sur la question de civilisation et de l'envisager selon plusieurs points de vue. Si la qualité du japonais est particulièrement importante, le contenu l'est tout autant.

L'exercice dans cette épreuve le plus redoutable est sans doute le thème improvisé. Le candidat a montré une bonne capacité à pouvoir rendre un texte littéraire dans un japonais plus que correct. Les candidats doivent faire preuve de sang-froid et ne pas perdre pied au cours de cette partie de l'épreuve.

Le texte proposé cette année, un extrait de *Chanson douce* de Leïla Slimani, est volontairement écrit de style tronqué et ne présente pas de difficulté majeure. Cependant, la brièveté de chaque phrase demande une lecture approfondie. Le candidat a bien saisi le sens global du texte et a su trouver, par exemple, l'équivalent du mot « caverne » en japonais. Cependant, la temporalité et l'uniformisation du style pour l'ensemble du texte est à minimum nécessaire et le candidat a été moins attentif sur ces points. Il a eu tendance également à se contenter de traduire la signification sans être attentif aux nuances en français. Par exemple, « Myriam est au bureau avant 8 heures » se distingue de « Myriam arriva ». L'expression « aux aurores » aurait mérité d'être traduite par 朝まだき ou 夜明け plutôt que par un simple 早く même si la traduction orale quasi spontanée reste un exercice difficile.

Texte proposé à la traduction :

Myriam est au bureau avant 8 heures. Elle est toujours la première. Elle n'allume que la petite lampe posée sur son bureau. Sous le halo de lumière, dans ce silence de caverne, elle retrouve la concentration de ses années d'étudiante. Elle oublie tout et se plonge avec délectation dans l'examen de ses dossiers. Elle marche parfois dans le couloir sombre, un document à la main, et elle parle toute seule. Elle fume une cigarette sur le balcon en buvant son café.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le jour où elle a repris le travail, Myriam s'est réveillée aux aurores, pleine d'une excitation enfantine. Elle a mis une jupe neuve, des talons, et Louise s'est exclamée : « Vous êtes très belle. » Sur le pas de la porte, Adam dans les bras, la nounou a poussé sa patronne dehors. « Ne vous inquiétez pas pour nous, a-t-elle répété. Ici, tout ira bien. »

Leïla Slimani, *Chanson douce*, Éditions Gallimard, coll. Folio, 2016 (p. 43-44)

(Rapport rédigé par Gérald Peloux et Mayumi Shimosakai)